



Actualité 10 juillet 2017

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

✓ REFORME DU CODE DU TRAVAIL PAR ORDONNANCES : SUITE



Le projet de loi habilitant le gouvernement à modifier le code du Travail par ordonnances a commencé son parcours parlementaire. Examiné en première lecture par l'Assemblée nationale à partir du 10 juillet, il passera ensuite pour examen au Sénat.

→ [En savoir plus.](#)

✓ PENIBILITE : UN ARBITRAGE INJUSTE



Le Premier Ministre vient de rendre public son premier arbitrage sur le sujet controversé de la pénibilité, c'est-à-dire des conditions de travail qui altèrent gravement, soit la durée de vie, soit l'espérance de vie en bonne santé.

→ [En savoir plus.](#)

✓ ETATS GENERAUX DES COMPTES DE LA NATION : ENTRE DRAMATISATION ET REALITES



Le gouvernement, par la voix de Gerald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a estimé, jeudi 6 juillet, lors des Etats généraux des comptes de la Nation, en s'appuyant sur l'audit de la Cour des comptes, qu'il manquerait entre 6 et 8 milliards pour permettre à la France d'atteindre son objectif de maintien sous la barre d'un déficit budgétaire de moins de 3% du PIB dès 2017, avec, en perspective, un retour à l'équilibre avant 2022.

→ [En savoir plus.](#)

✓ RETOUR DU JOUR DE CARENCE : DEMAGOGIQUE ET INJUSTE



La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérald Darmanin lors des États généraux des comptes de la Nation, est profondément injuste car elle nuit à la santé des agents publics alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement. Les agents ne s'absentent pas sans raison !

→ [En savoir plus.](#)

UNSA ORANGE



UNSA TELECOMS



UNSAINFO

Ce message et, le cas échéant, les pièces jointes sont destinés à l'usage exclusif de son destinataire.
Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de prendre contact immédiatement avec l'expéditeur et de supprimer ce message : toute lecture, exploitation, ou transmission non autorisée de ce message est rigoureusement interdite.
Conformément aux articles 38 à 40 de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)